



Commission Agro Ecologie

le 16 mars 2023 à Rennes



UNION EUROPÉENNE
UNANIEZH EUROPA



**L'Europe s'engage
en Bretagne**



**Région
BRETAGNE**



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BRETAGNE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Avec le Fonds européen agricole pour le développement rural :
l'Europe investit dans les zones rurales



Ordre du jour :

1. Programmation 2015/2022

Point sur la campagne 2022

2. Dispositif régional 2023 (Programmation 2023/2027)

a. MAEC surfaciques et CAB: budget prévisionnel, ouverture des mesures en 2023

b. MAB, MAEC forfaitaire, API et PRM



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

1- PROGRAMMATION 2015/2022

Campagne 2022

Situation au 13/03/2023

Dispositif	Montant engagé 2022	Pour rappel prévisionnel 2022
BIO_CAB (5 ans)	4 113 501 €	8 000 000 €
BIO_MAB (1 an)	4 484 179 €	4 500 000 €
MAEC_API (1 an)	156 954 €	115 000 €
MAEC_LOC_LP (1 an)	342 588 €	
MAEC_LOC_S (1 an)	1 730 434 €	
MAEC_LOC_S (5 ans)	344 710 €	1 500 000 €
MAEC_PRM (1 an)	209 030 €	150 000 €
MAEC_SHP (1 an)	43 577 €	45 000 €
MAEC_SPE (1 an)	25 829 969 €	
MAEC_SPE (5 ans)	8 969 655 €	27 000 000 €
Total général	46 224 597 €	41 310 000 €

Le prévisionnel correspond aux éléments présentés en CRAEC le 17 mars 2022 (avant revalorisation des MAEC SPE)

Paiements de la campagne 2022

Ordonnancement au 28/02/2023	nombre de dossiers	Montant ordonnancé
TOTAL MAEC BIO	6 087	43 601 865 €
Conversion à l'agriculture biologique (CAB)	933	6 314 258 €
Maintien à l'agriculture biologique (MAB)	1 251	4 504 019 €
MAEC localisées surfaciques	857	2 055 018 €
MAEC linéaires et ponctuelles	222	454 834 €
MAEC système herbagers et pastoraux	1	43 577 €
MAEC systèmes polyculture élevage	2 501	29 442 584 €
MAEC API	78	373 813 €
MAEC PRM	244	413 762 €

Correspond à l'annuité 2022 des engagements pris en 2022 et durant les campagnes antérieures

Source : ASP 28/02/2023

Situation en 15 mai 2022 : engagements actifs

campagne fin d'engagement	2022		après 2022	
	Quantité	nombre de dossiers	quantité	nombre de dossiers
BIO_CAB	6 518	293	23 804	897
BIO_MAB	29 573	1 263	2 333	289
MAEC_API	7 991	37	10 638	44
MAEC_LOC_LP		241		77
MAEC_LOC_S	9 734	1 159	1 326	208
MAEC_PRM	1 188	149	1 324	148
MAEC_SHP	924	1	0	0
MAEC_SPE	128 825	2 261	27 882	425
Total général		5 404		2 088

Pour chaque dispositif, 1 dossier = 1 couple PACAGE/Dispositif

Possibilités de cumul entre certains dispositifs

Les quantités engagées sont selon les dispositifs : des surfaces, des UGB, des ruches, des linéaires ou des points.



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

2- DISPOSITIF RÉGIONAL 2023

(PROGRAMMATION 2023/2027)



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE

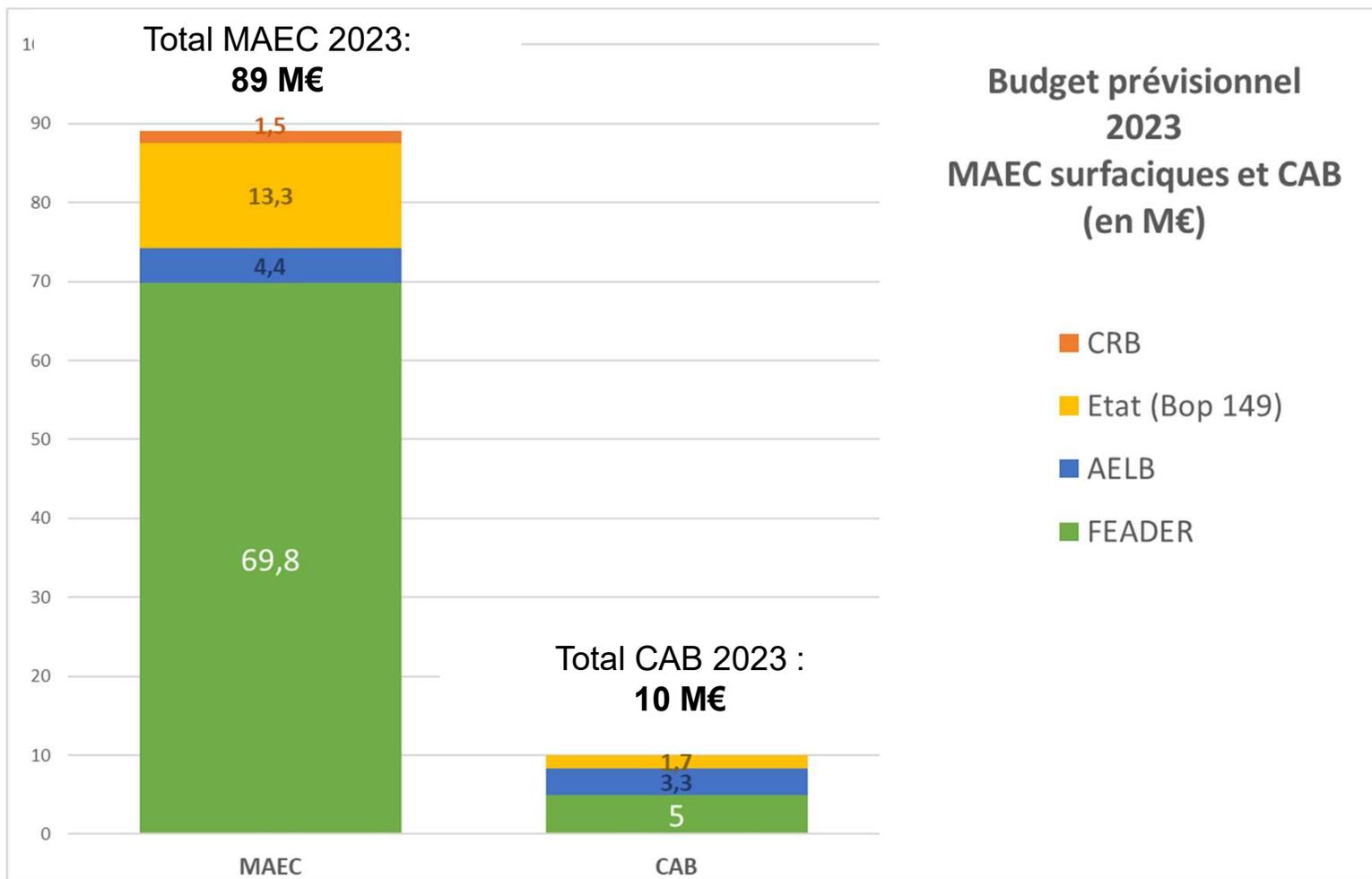
*Liberté
Égalité
Fraternité*

a- MAEC surfaciques et CAB:

budget prévisionnel, ouverture des mesures en 2023

Depuis la précédente CRAEC (10 nov. 2022)

- **Validation des opérateurs de PAEC** et des listes de mesures ouvertes en 2023
- **Communication des orientations régionales, du paramétrage des mesures :**
 - *4 GT thématiques* (notamment pour finaliser les paramétrages des MAEC): IFT, MAEC système, MAEC biodiversité, arboriculture
 - *1 GT de synthèse* (fév. 2023) pour présenter les orientations et les paramétrages des MAEC surfaciques en 2023
 - *Réunion du comité d'experts biodiversité régional* (27/01/23)
 - *A venir* : GT formation, 2ème réunion du comité d'experts biodiversité régional
- **Formalisation de l'accompagnement financier** (animation, diagnostics) : dialogue PAEC/Agence de l'eau Loire-Bretagne (contrats territoriaux), mise en place des conventions de financement Etat
- **Communication:** mise à jour de site internet et animation de la « communauté OSMOSE»



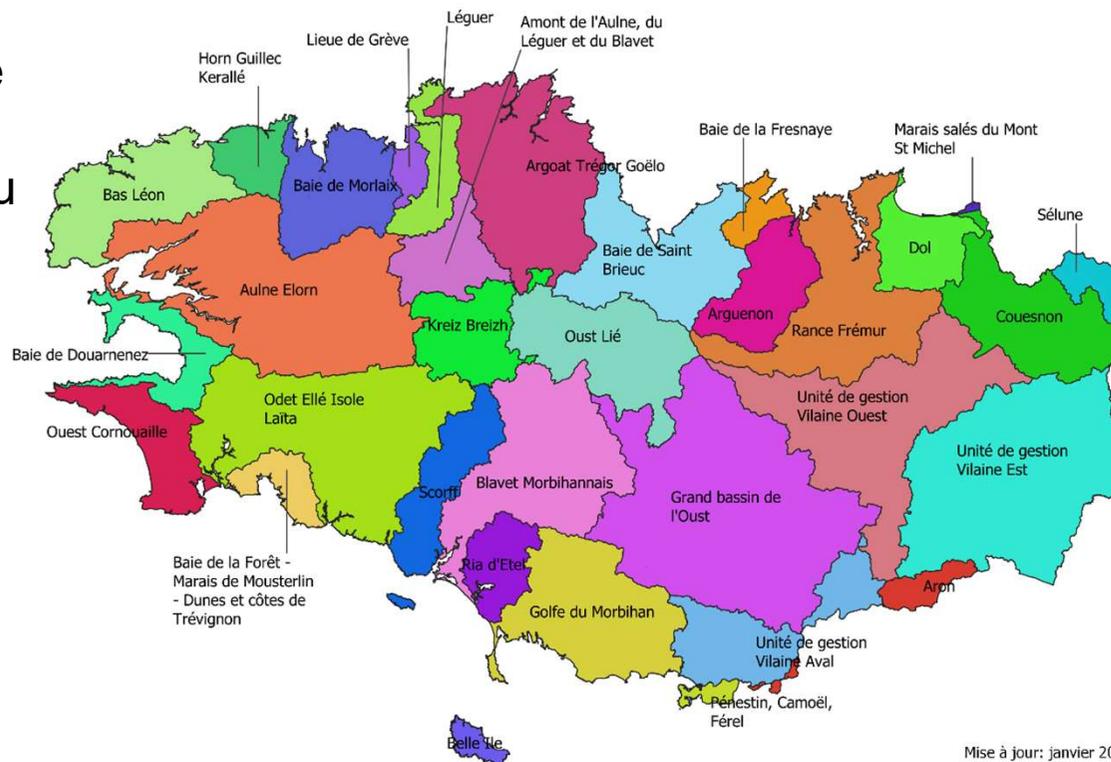
Hypothèses de contractualisation 2023

MAEC	2023
MAEC herbivores	75 M€
MAEC Eau + Sol <i>(dont MAEC algues vertes)</i>	17 M€ <i>(Dont 5,5 M€/an)</i>
MAEC Biodiversité	12 M€
TOTAL	104 M€

Projets agro-environnementaux et climatiques (PAEC) en Bretagne en 2023

- 33 PAEC sur l'intégralité du territoire breton
⇒ MAEC sur l'ensemble du territoire

- Carte interactive (disponible sur le site internet de la DRAAF)



MAEC Eau : ouverture

Critère entrée	Nom MAEC	Ouverture des MAEC en 2023		
		dans les BVAV (priorité 1)	dans les territoires à fort enjeu Eau (priorité 2)	hors des territoires à enjeu Eau fort (priorité 3)
Moins de 10 UGB ruminants	MAEC réduction des herbicides 122 / 143 / 281 € par ha	oui	oui	non
	MAEC réduction des pesticides 137 / 201 / 306 € par ha	oui	oui	non
	MAEC réduction des herbicides & couverture du sol 204 / 225 / 324 € par ha	oui	oui	oui
	MAEC réduction des pesticides & couverture du sol 220 / 284 / 347 € par ha	oui	oui	non
	MAEC réduction des pesticides – Gestion quantitative 234 / 247 / 301 € par ha	oui	oui	
Pas de critère entrée	MAEC gestion de la fertilisation & réduction des pesticides 212 € par ha	oui	oui	oui
	MAEC adaptée à la lutte contre les algues vertes (gestion de la fertilisation - réduction des herbicides - couverture du sol) 152 / 248 / 343 € par ha	oui	non	non
Arboriculture	MAEC lutte biologique – herbicides 527 € par ha	oui (niv. 1)	oui (niv. 1)	oui (niv. 1)

MAEC Herbivores : ouverture, paramétrage

Territoire	Niveau inférieur	Niveau intermédiaire	Niveau supérieur
Bassins versants Algues Vertes (priorité 1)	Ouvert	Ouvert	Ouvert
Autres territoires	Jeunes agriculteurs	Ouvert	Ouvert

Niveaux 2015-22 (% Prairies / % Maïs)	Niveau 23-27	Taux d'assolement		Taux de chargement maximal (UGB / ha)	Taux minimal de prairies permanentes	Montant €/ha/an
SPE/SPM1 (70/12)	Supérieur HBV3	% Prairie/ ha de SAU	% Maïs/ ha de SFP	2	5%	233
SPE/SPM2 (65/18)	Intermédiaire HBV2	75	10			177
SPE/SPM3 (55/28)	Inférieur HBV1	70	18			121

MAEC Biodiversité : ouverture

Mesure	Nom de la MAEC	Code de la MAEC	Montant unitaire	Enjeu	Plafond
Gestion des marais salants	Gestion des roselières	ROSE	132 €/ha	enjeu spécifique	8 000€/an
	Gestion des marais salants 1	MSL1	499 €/ha	enjeu spécifique	8 000€/an
	Gestion des marais salants 2	MSL2	1 020 €/ha		
Préservation des milieux humides	Préservation des milieux humides	MHU1	150 €/ha	enjeu régional	8 000€/an
	Amélioration de la gestion par le pâturage	MHU2	201 €/ha	enjeu régional	8 000€/an
	Gestion des espèces exotiques envahissantes	MHU3	267 €/ha	enjeu spécifique	8 000€/an
	Maintien en eau des zones basses de prairies	MHU4	216 €/ha	enjeu spécifique	8 000€/an
Surfaces herbagères et pastorales	Surfaces herbagères et pastorales	PRA1	51 €/ha	enjeu spécifique	8 000€/an
	Amélioration de la gestion des surfaces herbagères et pastorales par le pâturage	PRA3	72 €/ha	enjeu spécifique	8 000€/an
Création de couverts d'intérêt faunistique et floristique favorables (IFF) aux pollinisateurs et aux oiseaux communs des milieux agricoles		CHFF	652 €/ha	enjeu régional	6 000€/an
Création de prairies		CPRA	358 €/ha	enjeu régional	8 000€/an
Protection des espèces	Protection des espèces 1	ESP1	82 €/ha	enjeu régional	4 000€/an
	Protection des espèces 2	ESP2	145 €/ha		5 000€/an
	Protection des espèces 3	ESP3	200 €/ha		6 000€/an
	Protection des espèces 4	ESP4	254 €/ha		7 000€/an
DFCI - Maintien de l'ouverture des milieux	Maintien de l'ouverture des milieux	OUV1	153 €/ha	enjeu spécifique	8 000€/an
	Maintien de l'ouverture des milieux - amélioration de la gestion par le pâturage	OUV2	204 €/ha	enjeu spécifique	8 000€/an
Entretien durable des infrastructures agro-écologiques (IAE)	Ligneux	IAE1	0,8 €/ml	enjeu régional	8 000€/an

Plafonds des mesures

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Mesure "herbivores"	8 000 €	10 000 €	12 000 €

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Mesures "eau"	8 000 €	10 000 €	12 000 €
dont gestion de la fertilisation - réduction des pesticides		8 000 €	
dont arboriculture		8 000 €	

	Niveau 1	Niveau 2
Mesure "sol" - semis direct	8 000 €	10 000 €

Mesures biodiversité	8 000 €			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4
dont mesure Protection des espèces	4 000 €	5 000 €	6 000 €	7 000 €

CAB : 20 000 € en 2023



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

b- MAB, MAEC forfaitaire, API et PRM

Campagne 2023 : ouverture MAB

Ouverture sur toute la Bretagne, Contrat d'un an dans la cadre du RDR3, Plafond de 12 000 € / exploitation. Rémunération :

Catégorie de couvert	Montants d'aide (€/ha/an)
Landes, estives et parcours associés à un atelier d'élevage	35
Prairies (temporaires, à rotation longue, permanentes) associées à un atelier d'élevage	90
Cultures annuelles : grandes cultures Semences de céréales/protéagineux et semences fourragères*	160
Viticulture (raisins de cuve)	150
PPAM 1 (aromatiques et industrielles)	240
Cultures légumières de plein champ	250
Maraîchage et arboriculture PPAM 2 (autres PPAM) Semences potagères et semences de betteraves industrielles*	600

Estimation : 40 000 ha, 1 600 demandeurs, 5 500 000 €

Financement Région / FEADER

Campagne 2023 : Mesures ouvertes

MAEC PRM :

Ouverture sur toute la Bretagne

Contrat d'un an dans la cadre du RDR3

Rémunération 200 €/UGB, plafond à 11 000 € par exploitation

Estimation : 150 demandeurs, 1250 UGB, soit 250 000€

Financement Région / FEADER

MAEC API :

Ouverture sur toute la Bretagne

Contrat d'un an dans la cadre du RDR3

Rémunération 21 €/colonie, plafond à 11 000 € par exploitation

Estimation : 50 demandeurs, 9 000 ruches, 190 000€

Financement Région / FEADER

MAEC forfaitaires : cadre national (PSN)

- Accompagnement des transitions sur 5 années
 - Diagnostic initial : fixe des préconisations et un plan d'actions pour atteindre les objectifs
 - Diagnostic final : évaluation de la progression et l'atteinte des résultats
- Obligation de moyens
 - Tenue d'un cahier d'enregistrement des pratiques, 2 demi-journées de suivi
- Rémunération basée sur une obligation de résultats
- Montant forfaitaire = 18 000 € par exploitation (soit 3 600€/an)

→ 495 dossiers en Bretagne

MAEC forfaitaires : cadre national (PSN)

3 thématiques mobilisables

Ouverture en 2023

- Stratégie phytosanitaire
Indicateur de résultat = réduction de -30% minimum des IFT herbicides et hors herbicides de l'exploitation
- Bilan carbone
Indicateur de résultat = amélioration de 15% du bilan carbone de l'exploitation
- Autonomie protéique en élevage
Plusieurs indicateurs répartis sur 4 blocs, l'éleveur devant atteindre les valeurs cibles sur au moins 2 des 4 blocs

MAEC forfaitaire phyto

Périmètre

- Ouverture sur toute la Bretagne
- Ouvert à toutes les filières
- Pas de cumul avec la CAB ni les MAEC surfaciques systèmes
- Articulation possible avec les groupes Ecophyto
- Soutien aux investissements : la MAEC forfaitaire phyto permet de valider le compartiment « eau » du Contrat de Transition Agroécologique

MAEC forfaitaire phyto

Engagement via Portail des Aides Région

- Déclaration des engagements : 1er avril / 15 mai
- Date d'engagement : 15 mai

Objectif : réduction de -30% minimum des IFT herbicides et hors herbicides de l'exploitation en 5 ans

MAEC forfaitaire phyto

Calcul IFT exploitation / Calculette MASA

La période de collecte des données pour le calcul de l'IFT de l'année n est du 01/09/n-1 au 31/08/n

IFT de l'exploitation	Modalités de calcul	Exemple pour un engagement en 2023
IFT initial (année 0)	Moyenne des IFT des années n-1, n-2 et n-3	Moyenne des IFT des années 2022, 2021 et 2020
IFT final (année 5)	Moyenne des IFT des années n+5, n+4 et n+3	Moyenne des IFT des années 2027, 2026 et 2025

MAEC forfaitaire phyto

Réalisation d'un diagnostic initial nécessaire

A transmettre avant le 30/09

Diagnostic basé sur les éléments du Conseil Stratégique Phyto

- Contexte de l'entreprise et système d'exploitation
- Parcellaire, système de culture actuel
- Enjeux sanitaires majeurs, mesures de protection intégrée des cultures mises en œuvre actuellement
- Bilan de l'utilisation des produits phytosanitaires, marges de progrès identifiées par rapport aux pratiques actuelles
- Identification des enjeux environnementaux et liés à la santé

Le diagnostic doit être réalisé par un intervenant extérieur qualifié = techniciens agréés pour la réalisation du Conseil stratégique phytosanitaire

MAEC forfaitaire phyto : cahier des charges

Un plan d'action doit être établi en même temps que le diagnostic initial :

- Recommandations définies en concertation avec l'agriculteur
- Leviers répondant aux risques liés aux bioagresseurs
- Leviers répondant à des risques environnementaux ou liés à la santé
- Plan d'accompagnement (formation, groupes, etc.)
- Calendrier

Ce plan d'action est obligatoire mais non contractuel

MAEC forfaitaire phyto : cahier des charges

Forfait de 3600€ / an

Paiement annuel sur transmission :

- des IFT H et HH
- des principaux leviers agronomiques mobilisés dans l'année

Rappel des objectifs :

-30% de l'IFT herbicides ET -30% hors herbicides

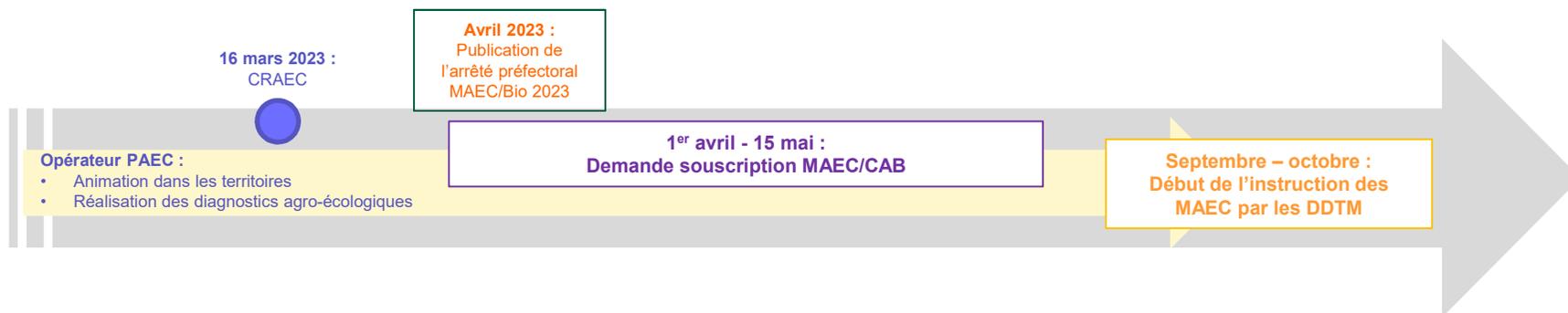
En année 5, en cas de non atteinte de la réduction d'IFT, un régime de sanction progressif sera appliqué pour tenir compte de l'importance de l'écart à la cible

MAEC forfaitaire phyto : cahier des charges

Prochaines échéances :

- Fin mars webinaire pour conseillers
- Ouverture téléservice début/ mi-avril

Année 2023





**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

MERCI POUR VOTRE ATTENTION